



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

53^e séance plénière

Mardi 1^{er} décembre 2009, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Treki Jamahiriya arabe libyenne

La séance est ouverte à 15 h 25.

Point 16 de l'ordre du jour (suite)

Question de Palestine

Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/64/35)

Rapport du Secrétaire général (A/64/351)

Projets de résolution (A/64/L.20, A/64/L.21, A/64/L.22 et A/64/L.23)

M. McNee (Canada) (*parle en anglais*) : Pour commencer, le Canada tient à réaffirmer son attachement profond à la recherche d'une solution négociée fondée sur la coexistence de deux États et à l'instauration d'une paix globale et durable au Moyen-Orient. Le Canada reconnaît le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et il appuie la création d'un État palestinien souverain, indépendant et viable dans le cadre d'un règlement négocié.

Ainsi, nous aimerions souligner l'annonce récente d'Israël d'une suspension pendant 10 mois des travaux de construction de colonies de peuplement juives par des intérêts privés en Cisjordanie, à l'exception de Jérusalem-Est. Même s'il ne s'agit pas de l'arrêt complet de l'élargissement des colonies de peuplement que le Canada aurait souhaité, l'annonce constitue néanmoins une étape importante. Nous espérons que

cette décision sera acceptée par les Palestiniens et qu'elle mènera à la reprise des négociations.

Bien que la situation dans la région demeure en grande partie calme depuis le conflit de Gaza, des roquettes ont tout de même été tirées sporadiquement vers Israël depuis le sud du Liban et la bande de Gaza. Nous condamnons fermement ces gestes et croyons qu'ils nuisent gravement à la reprise du processus de paix. Il importe de veiller à ce que les éléments perturbateurs ne viennent pas compromettre la chance des deux peuples de bâtir un avenir dans lequel ils pourront vivre dans la paix et la sécurité.

Pour que le processus de paix aboutisse, il est essentiel que les parties prennent les dispositions nécessaires au renforcement des conditions de paix. Il est également crucial que les parties poursuivent leurs efforts afin de respecter toutes leurs obligations aux termes de la Feuille de route. L'Autorité palestinienne a réalisé des progrès concrets, mais elle doit poursuivre sur cette lancée. C'est pourquoi l'aide du Canada cible précisément les secteurs de la sécurité et de la justice.

Parallèlement, le Gouvernement israélien doit prendre d'autres mesures pour s'acquitter de ses obligations à l'égard des colonies de peuplement, de l'accès et de la circulation des personnes.

(*l'orateur poursuit en français*)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le Canada demeure convaincu que l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres peuvent contribuer de façon importante au soutien du processus de paix. Les institutions des Nations Unies jouent un rôle de premier plan dans l'aide apportée aux personnes dans le besoin à l'échelle de la région. Toutefois, le Canada demeure préoccupé par le nombre de résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui visent tout particulièrement Israël, ainsi que par l'attention disproportionnée portée sur le Moyen-Orient. Nous croyons fermement que les efforts de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres doivent servir de complément à la recherche d'un règlement global.

Enfin, le Canada exhorte les parties à faire le pari de la paix en reprenant les négociations. Nous sommes prêts à fournir de l'aide, si les parties nous le demandent. Celles-ci doivent retourner à la table des négociations, avec le soutien de la communauté internationale, afin que les Israéliens et les Palestiniens puissent un jour vivre dans la paix et la prospérité.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de la République des Maldives, je tiens à réaffirmer l'entière solidarité des Maldiviens avec nos frères et sœurs de Palestine et notre attachement sans faille à l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Ma délégation se félicite également du rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, publié sous la cote A/64/35, ainsi que de l'action menée par la Division des droits des Palestiniens des Nations Unies pour faire avancer la cause juste du peuple palestinien.

Comme l'Assemblée s'en souviendra, les Maldives ont bien accueilli le rapport Goldstone (A/HRC/12/48), présenté à l'Assemblée le mois dernier, et elles ont voté pour la résolution sur la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza (résolution 64/10). Nous sommes convaincus que tous les États Membres doivent défendre et respecter les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les normes du droit international s'ils veulent soulager les souffrances du peuple palestinien, qui sont un fait quotidien dans les territoires occupés.

Les Maldives tiennent également à exprimer leur préoccupation devant l'aggravation des souffrances et des épreuves endurées notamment par les femmes et

les enfants palestiniens qui constituent des groupes sociaux vulnérables. Dans toutes les régions du monde, ce sont ces groupes qui se ressentent le plus de l'instabilité sociale et économique. C'est pour cette raison que les Maldives ont exhorté le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 à adopter une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans son action. Ma délégation pense que l'on peut déterminer la légitimité d'une telle démarche à partir des principes et normes en vigueur du droit international.

Les Maldives trouvent particulièrement décourageante l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations de paix entre la Palestine et Israël et réitèrent la nécessité de geler sans plus tarder toutes les activités illégales de peuplement dans les territoires occupés. Nous croyons qu'un retour au processus de paix dans l'optique d'un règlement global du litige arabo-israélien reste le meilleur moyen de réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien.

Les Maldives se félicitent que la communauté internationale s'efforce de nouveau de revitaliser le processus de dialogue entre la Palestine et Israël en vue d'un règlement de la question palestinienne prévoyant deux États. Toutefois, il est évident qu'il faut en faire davantage pour aider le peuple palestinien qui, depuis plus de six décennies, se voit nier ses droits les plus fondamentaux à l'autodétermination et son droit de vivre dans son propre État dans la paix et la liberté.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 16 de l'ordre du jour. Je rappelle aux membres que l'Assemblée se prononcera sur les projets de résolution A/64/L.20 à A/64/L.23 immédiatement après le débat sur le point 15 de l'ordre du jour, intitulé « La situation au Moyen-Orient ».

Le représentant du Liban a demandé à prendre la parole au titre du droit de réponse. Je lui donne la parole.

M. Ramadan (Liban) (*parle en anglais*) : Comme il a été fait mention du Hezbollah, qui fait actuellement partie du Gouvernement d'unité nationale de mon pays, je voudrais rappeler à l'Assemblée que c'est uniquement l'occupation par Israël de certaines parties de mon pays qui a entraîné la création du mouvement de résistance qu'est le Hezbollah.

Le Président (*parle en arabe*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 16 de l'ordre du jour.

Point 15 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapports du Secrétaire général (A/64/343 et A/64/351)

Projets de résolution (A/64/L.24 et A/64/L.25)

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, qui va présenter les projets de résolution A/64/L.24 et A/64/L.25.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Aujourd'hui, l'Assemblée générale examine le point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient ». Ce faisant, elle s'acquiesce de son rôle naturel, qui consiste à traiter du conflit dans la région du Moyen-Orient et à examiner les tensions continues provoquées par l'occupation illégale par Israël de territoires arabes depuis 1967 et son refus d'accepter la volonté de la communauté internationale en mettant en œuvre les résolutions pertinentes de l'ONU et en appliquant le droit international, en dépit de tous les efforts déployés aux niveaux régional et international pour parvenir à un règlement pacifique négocié, juste et durable de la question de Palestine, qui est au cœur du conflit.

Il est indéniable que cette année, le Moyen-Orient a traversé une période extrêmement difficile, à la croisée des chemins entre la paix, la sécurité et la coexistence d'une part, et un regain de violence, de destruction et d'extrémisme d'autre part. Cette situation est le résultat de la profonde impasse dans laquelle se trouve la situation en dépit des efforts politiques consentis pour parvenir à la solution négociée de deux États sur la base des frontières de 1967, ainsi que du rejet de la part du nouveau Gouvernement israélien des principes essentiels et des questions centrales du processus de paix et de son refus de mettre en œuvre les engagements qu'il avait pris de geler les activités de peuplement et d'entamer des négociations sérieuses sur les frontières, les réfugiés et toutes les autres questions qui doivent être réglées dans le cadre d'une solution définitive adoptée par l'ONU et que le Quatuor cherche à mettre en œuvre depuis des années.

Compte tenu des positions intransigeantes du Gouvernement israélien, la communauté internationale, telle que représentée par l'Assemblée générale, se doit, aujourd'hui plus que jamais, d'accorder un appui politique aux efforts visant à relancer le processus de paix, de souligner l'illégalité de l'acquisition des territoires d'autrui par la force, et de contraindre Israël à honorer ses engagements et à entamer des négociations sérieuses sur les six questions fondamentales afin de parvenir à un règlement juste, durable et global du conflit arabo-israélien sur toutes les voies de négociations, sur la base du principe « terre contre paix », de l'Initiative de paix arabe, de la Feuille de route et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Pour exprimer le rejet par la communauté internationale de la poursuite de l'occupation par Israël de territoires arabes et de ses pratiques illégales dans ces territoires, et pour remédier à la détérioration marquée du processus de paix, deux projets de résolution d'une grande importance – A/64/L.24 et A/64/L.25 – sont présentés par les coauteurs au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient ».

Le premier projet de résolution, A/64/L.24, porte sur la ville occupée de Jérusalem-Est, qui est le théâtre d'un assaut acharné des colonies de peuplement israéliennes – assaut qui constitue une tentative de la part d'Israël de modifier les caractéristiques géographiques et démographiques de la ville et de créer une annexion de facto afin de consolider son occupation illégale. Israël agit de la sorte en dépit de l'opposition et des dénonciations de la communauté internationale qui rappelle avec insistance toutes les résolutions internationales pertinentes sur le caractère illégal des activités de peuplement, ainsi que la nécessité de préserver le caractère et le statut particuliers de Jérusalem-Est en tant que territoire arabe palestinien occupé. La communauté internationale insiste également sur l'illégalité de toutes les actions entreprises par les Gouvernements israéliens successifs en vue de modifier le statut de Jérusalem-Est avant les négociations sur le statut final.

Le deuxième projet de résolution, A/64/L.25, a trait au Golan syrien occupé. Il confirme la volonté de la communauté internationale en exprimant la détermination continue de l'Assemblée générale de voir se terminer l'occupation illégale des territoires syriens et de voir Israël se retirer de tout le Golan

syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967. Ce projet de résolution souligne également le caractère illégal de la décision prise par Israël d'imposer ses lois et ses colonies de peuplement à ce territoire.

L'objectif de ces deux projets de résolution – chacun dans son cadre respectif – est d'exhorter Israël à s'engager à cesser ses activités de peuplement, à mettre fin à ses pratiques illégales dans Jérusalem-Est occupée et au blocus illégal imposé à la bande de Gaza, à accepter de reprendre les négociations conformément à un mandat clairement définis et dans des délais fixés par la communauté internationale, afin de parvenir à un accord qui permette de créer un État palestinien indépendant, souverain et viable en Cisjordanie et à Gaza, avec Jérusalem-Est comme capitale, et de préparer la voie à un règlement global du conflit, de mettre fin à l'occupation illégale par Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, le Golan syrien et les territoires libanais occupés, afin de parvenir à une paix juste et durable et d'établir des relations normales entre les Arabes et Israël, conformément à l'Initiative de paix arabe qui est fondée sur les principes d'un retrait total d'Israël et sur le règlement de la question des réfugiés en échange d'une paix pleine et entière.

Il n'y a aucun doute que l'objectif d'une paix globale dépend avant tout de la mesure dans laquelle Israël est sérieux quant à son engagement à obtenir le règlement souhaité et à prendre des mesures qui démontrent cet engagement. Celles-ci devraient être premièrement et surtout, une cessation complète de toutes activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, un arrêt de la construction du mur de séparation, la fin de l'élargissement de l'écart entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, et la promotion des efforts visant à initier des négociations fructueuses pour régler toutes les questions relatives au statut final.

À cet égard, la déclaration unilatérale par Israël de geler la construction de logements en Cisjordanie pour une période de 10 mois n'est pas suffisante. Ce qu'il faut c'est la fin de l'occupation de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et de Jérusalem-Est, et la création d'un État palestinien sur les territoires occupés par Israël depuis 1967. Parallèlement, nous attendons avec empressement la reprise des pourparlers sur la voie des négociations avec la République arabe syrienne de même que la conclusion d'un accord qui permette le retrait d'Israël de tout le Golan syrien occupé

jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, sur la base de tous les mandats pertinents et de tout ce qui a été accompli durant les cycles de négociations précédents afin de réaliser une paix globale dans la région.

J'ai le plaisir aujourd'hui de présenter à l'Assemblée générale deux projets de résolution au titre du point 15 de l'ordre du jour, « La situation au Moyen-Orient » : le projet de résolution A/64/L.24, sur Jérusalem, et le projet de résolution A/64/L.25, sur le Golan syrien. Le premier rappelle les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui demeurent les principaux cadres de référence sur le statut spécial de Jérusalem-Est occupé et qui ont affirmé à plusieurs reprises leur dénonciation et leur répudiation de toutes les mesures et actions législatives et administratives prises par Israël, Puissance occupante, visant à modifier le caractère et le statut juridique de la ville.

En outre, le projet de résolution A/64/L.24 confirme que tout règlement juste et global de la question de la ville de Jérusalem doit comporter des dispositions assorties de garanties internationales qui assurent la liberté de culte et de conscience de ses habitants, indépendante de l'activité de colonisation, des tentatives illégales d'Israël d'imposer un caractère juif à la ville, de ses violations du droit de culte des Palestiniens, et de ses attaques répétées outre les fondations de la Mosquée Al-Aqsa et les menaces de destruction de ladite mosquée.

Le deuxième projet de résolution, A/64/L.25, sur le Golan syrien occupé, réaffirme la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et souligne que l'Assemblée générale est profondément préoccupée qu'Israël ne se soit pas toujours conformé à cette résolution. Elle réaffirme également l'applicabilité de la Convention de La Haye de 1907 et de la quatrième Convention de Genève de 1949 aux territoires syriens occupés depuis 1967. Elle met l'accent sur l'illégitimité tant de la décision imposant les lois israéliennes à ce territoire que des activités de peuplement qui s'y déroulent. Le projet de résolution renouvelle également l'appel de l'Assemblée demandant à Israël de se retirer de tout le Golan syrien occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, de reprendre les pourparlers de paix directs sur la voie des négociations avec la République arabe syrienne et respecter les engagements convenus lors de négociations précédentes.

Les parrains de ces deux projets de résolution pensent qu'il est grand temps que la communauté internationale aborde la situation du conflit au Moyen-Orient par une approche générale. Les peuples de la région, qui continuent de souffrir du fléau de la guerre et de l'agression, aspirent à la paix, à la stabilité et à la coexistence. Cela ne peut pas se réaliser sans la volonté politique d'Israël et son engagement sérieux à se retirer complètement de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, sur la base du principe de la terre contre la paix, des principes du droit international, de l'Initiative de paix arabe et de tous les mandats contenus dans les principes de Madrid et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Pour y parvenir, les parrains espèrent que tous les États Membres de l'Assemblée générale voteront pour ces deux projets de résolution et qu'ils appuieront les objectifs importants qu'ils fixent, afin de mettre l'accent sur la détermination de la communauté internationale à réaliser ces objectifs et à faire respecter les nobles buts et principes consacrés par la Charte, affrontés au fil des années par les États Membres de l'ONU.

(l'orateur poursuit en anglais)

En coordination avec mon collègue, le Représentant permanent du Sénégal, l'Ambassadeur Paul Badji, qui a présenté hier les projets de résolution au titre du point 16 de l'ordre du jour, « Question de Palestine », publiés sous les cotes A/64/L.20, A/64/L.21, A/64/L.22 et A/64/L.23, et en mon nom personnel, je voudrais demander que l'on se prononce demain, le 2 décembre à 10 heures, sur ces projets de résolution, et sur les projets de résolution A/64/L.24 et A/64/L.25, au titre du point 15 de l'ordre du jour, « La situation au Moyen-Orient », avant la conférence pour les annonces de contribution pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

M. Ja'afari (République arabe syrienne) *(parle en arabe)*: Depuis 1947, l'ONU, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, se préoccupe de différents aspects de la situation au Moyen-Orient. L'Assemblée générale examine la question intitulée « La situation au Moyen-Orient » depuis sa vingt-cinquième session en 1970, et elle l'examine encore aujourd'hui. À chaque session, l'Assemblée a réitéré sa demande à Israël, Puissance

occupante, de mettre fin à son occupation des territoires arabes et a souligné que toutes mesures prises par Israël, Puissance occupante des territoires arabes, pour imposer ses lois, sa juridiction ou son administration à la ville occupée de Jérusalem et au Golan syrien sont des actes illégaux sans légitimité aucune et sont en fait nulles et non avenues.

L'Assemblée générale, dans ses nombreuses résolutions, a été en plein accord avec la position exprimée par le Conseil de sécurité dans son adoption à l'unanimité de deux résolutions célèbres, notamment 478 (1980) relative à Jérusalem-Est occupée, et 497 (1981) relative au Golan syrien occupé – deux résolutions qui ont rejeté la décision unilatérale des autorités d'occupation israéliennes d'annexer Jérusalem et le Golan et l'ont considéré nulle et non avenue et sans aucun effet juridique. De cette même tribune, les dirigeants du monde ont affirmé unanimement à plusieurs reprises que le Moyen-Orient est la région la plus tendue du monde et que la réalisation immédiate d'une paix juste et globale était essentielle pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Toutefois, parler du besoin de la paix est une chose; œuvrer pour la paix en est une autre. Pour des raisons bien connues de tous, la paix a été difficile à obtenir à cause des pratiques israéliennes présentes, tant dans la région qu'à l'extérieur. Au cours des dernières années, Israël a lancé, avec l'appui de l'étranger, deux guerres destructrices au Liban et à Gaza. Il a continué de violer le droit international, comme nous l'avons constaté dans le blocus imposé au peuple palestinien sans armes, le meurtre de femmes et d'enfants, la profanation de lieux de culte, l'application de politiques de punition collective, les détentions et la politique de la terre brûlée, la construction de logements, et la construction du mur de séparation raciste. Il a aussi poursuivi son occupation des territoires palestiniens et libanais et du Golan syrien.

Le fait le plus saillant aujourd'hui est l'agression contre l'identité et les habitants d'Al Qods occupée qui vit l'oppression et un des plus durs blocus de son histoire. L'oppression féroce qu'elle subie est sans précédent et les implantations s'y reproduisent telles des cellules cancéreuses menaçant son existence et son identité musulmane et chrétienne.

Au regard de ce que représente la ville d'Al Qods comme symbole pour les mondes arabe et islamique et

du fait qu'elle soit une ville occupée, ce qui lui donnerait une protection en vertu des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949, les violations israéliennes sont un mépris pour les sentiments de ces peuples et contribuent à exacerber la tension dans la région et dans le monde.

Nous appelons une nouvelle fois de cette tribune de l'Assemblée générale la communauté internationale à mettre fin immédiatement et de manière décisive à ces pratiques israéliennes, conformément à sa volonté de construire la paix dans la région et de faire échec à l'escalade israélienne visant l'explosion et le conflit.

Nous avons été les témoins, au cours de l'année écoulée, d'un autre chapitre de la barbarie israélienne caractérisée par les crimes de guerre israéliens commis à la fin de 2008 et au début de 2009 contre les habitants de Gaza. Lors de cette agression, des armes meurtrières interdites à l'échelle internationale ont été utilisées, faisant des milliers de morts et de blessés, dont une majorité d'enfants, de femmes et de vieillards; Israël a également utilisé des civils comme bouclier humain dans l'exécution de ses plans criminels.

La Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza relevant du Conseil des droits de l'homme, conduite par le juge Richard Goldstone, a apporté des preuves irréfutables sur ces crimes, notamment des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Les preuves réunies dans le rapport Goldstone ne sont pas les seules à condamner Israël suite à son agression contre Gaza en 2008. En effet, de nombreuses commissions internationales et envoyés internationaux ont présenté des dizaines de rapports notamment le rapport de la Commission d'enquête des Nations Unies dirigée par Ian Martin, sur la destruction par Israël de bâtiments de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le rapport présente les faits de manière telle qu'il décrédibilise le refus d'Israël de les reconnaître, au mépris de ce que pense la communauté internationale et des lois internationales légitimes, alors qu'ils ont été établis sur des bases juridiques et pénales crédibles.

Il n'y a pas meilleure preuve pour attester cela que le discours du Premier Ministre israélien le 20 octobre 2009, dans lequel il a indiqué qu'Israël souhaite une révision du droit international humanitaire

concernant les crimes de guerre. Cette déclaration a été faite par le Premier Ministre israélien immédiatement après l'approbation du rapport Goldstone par l'Assemblée générale.

L'ONU peut-elle oublier le nombre de fois où Israël a refusé de recevoir des commissions d'enquête de l'ONU et de coopérer avec elles? L'ONU peut-elle oublier le nombre de fois où Israël a refusé de permettre aux rapporteurs de l'ONU de se rendre dans les territoires arabes occupés, ou le nombre de ses fonctionnaires et des membres des forces de maintien de la paix tombés dans notre région sous des tirs israéliens?

L'ONU peut-elle oublier le traitement réservé par Israël à de hautes personnalités internationales, telles que le Comte Bernadotte et M^{gr} Desmond Tutu, l'ancien Président finlandais Ahtissari et l'ancien Président Carter, des États-Unis, ainsi que les rapporteurs spéciaux Jean Ziegler, John Dugard et Richard Falk? Israël n'aurait pas été en mesure de poursuivre sa politique de rejet persistant des résolutions de légitimité internationale s'il n'était pas assuré de son impunité. Si le Conseil de sécurité avait appliqué une seule des 35 résolutions qu'il a adoptées sur le Moyen-Orient, Israël n'aurait jamais pu continuer à défier le droit international et la légitimité internationale.

L'Assemblée générale a adopté récemment sa résolution 64/10, par laquelle elle a approuvé les recommandations du rapport Goldstone, demandant à tous les organes de l'ONU de mettre en œuvre ces recommandations. Le Conseil de sécurité est donc prié d'assumer ses responsabilités et de poursuivre les responsables israéliens et de les punir pour les crimes qu'ils ont commis à Gaza, au nom de la justice et pour mettre fin à la culture de l'impunité dont jouit Israël pour ces crimes et à la politique de deux poids, deux mesures. Il faut rendre justice aux victimes de l'agression barbare israélienne contre Gaza – les martyrs, les blessés et les personnes mutilées par la barbarie israélienne.

Nous appelons également la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, à lever immédiatement le blocus injuste imposé au peuple palestinien à Gaza, à ouvrir tous les points de passage et à lancer la reconstruction de Gaza, en garantissant qu'Israël ne détruira pas les infrastructures et infrastructures de base qui seront reconstruites.

Depuis qu'il occupe le Golan syrien, Israël essaye par tous les moyens de confisquer les terres et d'altérer son caractère et sa composition démographiques et d'expulser les Arabes par la force de leurs terres et de leurs villes et villages. Israël a consacré tous ses moyens à multiplier les implantations de colonies et à encourager de nouveaux colons à venir s'y installer aux dépens des habitants du Golan syrien occupé privés de leur liberté et de leurs droits humains fondamentaux.

Israël, Puissance occupante, a franchi de dangereuses lignes rouges par ses politiques contre les citoyens syriens civils du Golan occupé et ses violations graves des droits des prisonniers. En effet, les habitants du Golan sont soumis aux pires conditions de détention arbitraire et inhumaine. Bien plus, Israël est allé dans ses exactions jusqu'à un point unimaginable, telle l'assignation à résidence d'un bébé d'à peine 2 ans, Fahd Lu'y Shqeir, au prétexte qu'il n'est pas né au Golan syrien occupé, mais à Damas où ses parents poursuivaient leurs études universitaires.

Israël poursuit également sa politique visant à interdire toutes formes de communication et de relations entre familles syriennes, coupées les unes des autres du fait de l'occupation, et ce en refusant d'autoriser les citoyens syriens du Golan occupé de se rendre dans leur mère patrie, la Syrie, à travers le passage de Quneitra. Israël maintient toujours en détention le journaliste syrien Atta Farhat et le citoyen Yussef Chams et d'autres détenus depuis plus de 20 ans sur la base d'accusations infondées afin de les amener à renier leur patrie et à cesser de dénoncer l'occupation.

La réalité évidente dans toute sa clarté, comme l'a affirmé le Président Bashar Al Assad, est que la paix n'a jamais été la principale préoccupation des Gouvernements israéliens. Leur préoccupation a toujours été plutôt la sécurité, au sens le plus strict, c'est-à-dire leur sécurité, qui ne saurait se réaliser, selon eux, qu'aux dépens de notre sécurité et de nos droits. Il est illogique et inacceptable que l'on nous demande, à nous les Arabes, de continuer à faire montre de notre désir de paix, bien que nous ayons constamment déclaré et réitéré ce souhait à maintes reprises, en particulier depuis la Conférence de Madrid de 1991.

Les Israéliens doivent donner la preuve qu'ils ont les mêmes intentions et exprimer de manière concrète leur prédisposition à la paix, et ils doivent nous

convaincre, nous les Arabes, de leur sincérité. Ce sont eux qui occupent nos terres. Ce sont eux qui commettent des agressions contre notre peuple, qui déplacent des millions de nos ressortissants, et pas l'inverse. Ce sont eux qui commettent toutes ces infractions et demandent pourtant une protection et des garanties, s'en servant comme prétextes pour obtenir plus de concessions et recourir à davantage de chantage.

Le monde entier déclare à l'unanimité qu'une paix juste et globale ne peut s'instaurer que sur la base des modalités de paix bien connues, notamment les résolutions fondées sur la légitimité internationale. Ces modalités signifient, par définition, qu'il doit y avoir un partenaire israélien pour les appliquer. Ce partenaire n'est pas là. Ce que l'on demande, c'est le retrait de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien, jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, et la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem comme capitale, car la poursuite de l'occupation va à l'encontre de la paix, et par conséquent toutes les méthodes visant à mettre fin à cette occupation doivent être mobilisées.

M. Benítez Versón (Cuba) (parle en espagnol) : Cuba coparraine et appuie les deux projets de résolution sur la situation au Moyen-Orient, présentés il y a quelques instants par l'Ambassadeur de l'Égypte (A/64/L.24 et A/64/L.25).

La situation au Moyen-Orient demeure complexe, en particulier la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, caractérisée par l'expansion des colonies israéliennes et la construction du mur de séparation. La violation par Israël du droit international et la poursuite de l'occupation illégale des territoires arabes demeurent les principaux obstacles qui empêchent de parvenir à une paix juste, durable et globale dans la région.

Cuba se déclare à nouveau profondément préoccupée par la dégradation constante de la situation dans les territoires palestiniens occupés, en particulier du fait du recours excessif et indiscriminé à la force de la part d'Israël contre la population civile palestinienne, et en raison de ses nombreuses autres politiques et pratiques illégales. Celles-ci incluent les mesures inhumaines et dévastatrices de peine collective contre la population civile palestinienne, en particulier à Gaza, qui violent les droits du peuple

palestinien et détériorent leurs conditions socioéconomiques.

Israël continue d'édifier son mur au mépris flagrant de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice (A/ES-10/273) et en violation de la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale, qui réaffirme le caractère illégal de l'édification du mur de séparation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Cuba demeure préoccupée par l'ampleur des ravages matériels, économiques et sociaux causés par le mur, qui divise le territoire palestinien occupé en secteurs enclavés et isolés, détruisant des communautés entières.

Les activités illégales d'implantation sont tout aussi inacceptables, car elles constituent un obstacle à la poursuite des négociations de paix et à la recherche d'une solution des deux États. Cuba affirme de nouveau que toutes les mesures et décisions qu'Israël a prises ou prendra en vue de modifier le cadre juridique, les conditions physiques, la situation démographique ainsi que la structure institutionnelle du Golan syrien occupé, de même que les mesures tendant à y imposer sa juridiction et son administration sont nulles et dépourvues d'effet juridique.

Nous réaffirmons également que ces mesures et décisions, y compris la construction et l'expansion illégales des implantations israéliennes survenues dans le Golan syrien depuis 1967, constituent des violations flagrantes du droit international, des accords internationaux, de la Charte des Nations Unies et de leurs décisions, comme la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, ainsi que de la quatrième Convention de Genève. Nous exigeons qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et se retire de tout le Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juillet 1967.

Cuba espère encore une fois que les efforts actuels et ceux que la communauté internationale pourra entreprendre à l'avenir permettront d'avancer vers la fin de l'occupation des territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, dont le territoire palestinien, comprenant Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé. Nous sommes confiants que, tôt ou tard, se mettra en place un État de Palestine indépendant, selon les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

M. Bu Dhair (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais de prime abord remercier le Secrétaire général

de s'attacher à appuyer les efforts de paix au Moyen-Orient. J'ai le plaisir d'annoncer, au nom de mon pays, notre plein soutien à nos frères palestiniens, dont nous avons honoré la cause hier à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

L'Assemblée générale est en train d'examiner une question importante inscrite à son ordre du jour, étant donné le lien intrinsèque qui existe entre cette question et la paix et la sécurité internationales, en particulier au Moyen-Orient. Voilà pourquoi c'est un sujet important. Soixante ans après la création de l'État israélien, notre région ne connaît pas encore la stabilité, en dépit de son importance historique et stratégique, en raison des guerres successives dont la région a souffert et qui ont épuisé son énergie et ses ressources. Le Moyen-Orient, en tant que région, pâtit notamment d'une situation qui se dégrade constamment sur le plan politique et de la sécurité, compte tenu du fait que la Puissance occupante, Israël, poursuit ses politiques et pratiques illégales et immorales.

Israël poursuit inlassablement sa politique d'implantation de colonies sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en accaparant les terres, en construisant de nouvelles colonies et en agrandissant celles déjà existantes sous le prétexte de la prétendue croissance naturelle, politique inacceptable en vertu du droit international et rejetée fermement par l'ONU et par tous les États du monde. Les initiatives israéliennes qui visent à compliquer la situation relative aux colonies représentent un obstacle pour tous les espoirs que suscitent les négociations en vue de réaliser une paix globale et juste. Israël a appelé à un gel des constructions de nouvelles colonies dans la bande de Gaza pendant 10 mois, mais il a exclu Jérusalem de cette initiative. C'est une manœuvre flagrante qu'utilise Israël pour faire du chantage au Quatuor et à la communauté internationale, sous prétexte qu'il fait des concessions, mais en fait, ces concessions ne répondent à aucune des demandes du peuple palestinien.

Israël poursuit la construction du mur de séparation raciste, malgré l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 9 juillet 2004, et malgré le caractère illégal de cette construction, qui est contraire aux résolutions internationales. L'avis de la Cour recommande de démanteler le mur et d'offrir des compensations aux Palestiniens touchés par sa construction. Israël continue presque quotidiennement d'arrêter et d'assassiner des Palestiniens et de démolir

leurs maisons, en violation flagrante des normes et du droit internationaux.

Le fait qu'Israël ferme des points de passage, poursuive le blocus de Gaza, et inflige un châtimeur collectif à Gaza, que ce soit avant ou après l'invasion, montre le mépris total de ce pays pour le droit international et souligne l'énormité de ses crimes de guerre, qui constituent des crimes contre l'humanité commis par Israël contre les Palestiniens, comme l'énonce clairement le rapport Goldstone (A/HRC/12/48).

Nous réaffirmons notre appui à la résolution 64/10 de l'Assemblée générale, adoptée le 5 novembre 2009, après de nombreuses séances intensives dans le cadre desquelles la plupart des pays du monde ont dénoncé ces violations commises par Israël. Nous nous félicitons du rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité (A/64/351), dans lequel il attire l'attention sur le problème de l'impunité et affirme qu'Israël doit se rendre compte qu'il n'est pas exempt de responsabilités et n'est pas au-dessus du droit international.

Israël continue de violer les dispositions de la quatrième Convention de Genève adoptée en 1949 sur la protection des civils en temps de guerre. Les États parties à la Convention doivent prendre des mesures pratiques pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention afin d'honorer leur engagement d'amener Israël à respecter cette Convention. À cet égard, nous remercions le Gouvernement suisse d'avoir fait part de sa détermination de convier les Hautes Parties contractantes à la Convention à se réunir à Genève le plus tôt possible.

Depuis plus de 40 ans qu'Israël occupe les territoires arabes, la situation du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, demeure extrêmement dangereuse. La situation humanitaire ne cesse de se détériorer, tout comme la situation économique. Le peuple palestinien lutte pour exercer les droits inaliénables dont il devrait pouvoir jouir, notamment son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant.

Dans ces conditions, l'État du Koweït réaffirme son appui au peuple palestinien dans sa lutte pour recouvrer tous ses droits politiques légitimes en établissant un État indépendant sur sa terre, avec Jérusalem comme capitale. Nous affirmons que le peuple palestinien doit recouvrer ses droits politiques

légitimes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à savoir les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1860 (2009), au principe de l'échange de territoires contre la paix, sans parler de l'Initiative de paix arabe, qui ne doivent pas rester lettre morte uniquement à cause de l'obstination et du refus d'Israël. Si ces résolutions ne sont pas mises en œuvre, nous ne pourrions pas parvenir à un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien, qui est au cœur du conflit israélo-arabe.

L'État du Koweït appelle une nouvelle fois Israël à se retirer du Golan arabe syrien occupé, à revenir aux frontières du 4 juin 1967, conformément à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, dans le but de réaffirmer le caractère illégal des activités israéliennes dans le Golan syrien. Lorsqu'il continue d'occuper une partie du territoire arabe syrien et déclare avoir annexé cette zone, Israël fait obstacle aux progrès et s'assure qu'il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient.

En ce qui concerne le Liban, ma délégation réaffirme son appui au pays et son attachement à la sécurité, à l'unité, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique du Liban. Nous appelons Israël à cesser de violer l'espace terrestre et aérien libanais, et nous lui demandons d'appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, de se retirer des territoires libanais occupés, à savoir les fermes de Chebaa, le village d'Al-Ghajar, et Kafarshuba. Nous demandons instamment à la communauté internationale d'aider le Gouvernement libanais à asseoir son autorité sur l'ensemble de son territoire.

La communauté internationale continue d'aider Israël, mais Israël continue de réagir de façon négative. Ainsi, suite à l'Initiative de paix arabe et à l'initiative du Président des États-Unis, matérialisée dans la feuille de route, la réponse d'Israël a été de bombarder le Liban en 2006, et après la conférence d'Annapolis, sa réponse a été de lancer l'opération « Plomb durci » contre Gaza. Après que le Président Barack Obama ait nommé le Sénateur George Mitchell envoyé spécial au Moyen-Orient, et après la volonté qu'il a exprimée dans le discours qu'il a prononcé à l'Université du Caire, que nous avons trouvé très encourageant, Israël a réagi en renforçant sa politique de colonisation et a déclaré qu'il allait commencer à construire des centaines de nouvelles unités d'habitation à Jérusalem,

ce qui constitue une violation de toutes les conventions et de tous les instruments et normes internationaux.

Au moment où nous sommes solidaires de la nouvelle politique des États-Unis au Moyen-Orient et des efforts déployés par le Quatuor, sans oublier d'autres options relatives à la solution des deux États, Israël répond tout simplement par une intransigeance et une mauvaise volonté accrues et utilise des initiatives qu'il a bricolées pour convaincre le monde qu'il a fait un choix difficile en gelant temporairement ses activités de colonisation. Ceci ne suscite de notre côté que pessimisme et nous convainc qu'Israël n'est pas un véritable partenaire dans le cadre du processus de paix.

Les négociations sur Jérusalem, le gel des activités de colonisation sur place et le retour des réfugiés, conformément à la résolution 194 (III), sont autant d'occasions que le Gouvernement israélien doit prendre au sérieux. Nous ne pouvons pas revenir au point de départ à chaque fois que le Gouvernement israélien change. L'Autorité palestinienne était parvenue à un stade avancé d'entente avec le précédent Gouvernement israélien, sur la base du mandat de Madrid et des accords d'Oslo, mais le Gouvernement israélien actuel a fait un pas en arrière dans le processus de négociation, ce qui signifie que la communauté internationale, qui aspire à la paix, doit exprimer son désespoir et sa préoccupation devant l'éventualité de conclure un nouvel accord ou de s'accorder sur une nouvelle initiative.

La volonté du monde de régler le problème palestinien et le conflit israélo-arabe est mise à l'épreuve. Nous appelons la communauté internationale, le Quatuor et le Gouvernement des États-Unis à poursuivre leurs efforts pour donner un nouvel élan au processus de paix, afin de réaliser une paix globale, durable et juste au Moyen-Orient. Nous appelons Israël à écouter les appels répétés de la communauté internationale lui demandant de trouver des solutions diplomatiques et de renoncer à la violence et à l'extrémisme, ce qui débouchera naturellement sur la paix pour les Israéliens, les Palestiniens et les peuples de tout le Moyen-Orient.

M. Okuda (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se réjouit de cette occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale au sujet de la situation du Moyen-Orient.

Pour le Japon, les relations avec le Moyen-Orient ont toujours été une question hautement prioritaire.

Nous nous employons activement à développer nos relations avec la région à travers la coopération dans divers domaines. Le Japon et la Ligue arabe ont décidé de lancer le Forum économique arabo-japonais, dont la première réunion se tiendra la semaine prochaine à Tokyo, avec la participation des ministres de l'économie des États arabes. Le Japon s'emploie à renforcer la compréhension mutuelle entre les peuples japonais et arabe par le biais des projets tels que le Dialogue entre les civilisations – entre le Japon et le monde islamique – et le Programme d'échanges destiné aux femmes du Japon et des pays arabes.

Nous poursuivrons ces efforts pour renforcer davantage nos relations multidimensionnelles avec les États arabes, au-delà du domaine économique pour s'étendre à toute une série d'autres domaines, y compris la politique, la culture, la science et la technologie. En particulier, le Japon s'est attaché à renforcer sa coopération dans l'intérêt des générations futures dans les domaines de la science, de la technologie et de l'éducation, par exemple en contribuant à la création de l'Université arabo-japonaise pour les sciences et les technologies en accordant un appui technique à l'Institut supérieur saoudo-japonais des métiers de l'automobile, en octroyant des bourses d'études aux étudiants arabes et en contribuant à des programmes de bourses d'études dans les pays arabes. Dans le cadre de ces programmes, l'Arabie saoudite a notamment envoyé environ 250 étudiants saoudiens poursuivre leurs études au Japon. À travers ces initiatives, le Japon a l'intention de contribuer à jeter les bases de la paix et la prospérité dans la région et approfondir ses relations avec la Ligue arabe, un cadre très important pour notre coopération régionale.

Réaliser la paix au Moyen-Orient sur la base d'un règlement prévoyant deux États est essentiel pour la paix et la prospérité régionales et mondiales. Le Japon reste déterminé à continuer d'appuyer le Président Abbas et l'Autorité palestinienne qu'il dirige, dans la recherche d'une coexistence pacifique et d'une prospérité mutuelle avec Israël, en vue d'une paix juste et durable. Le Japon estime qu'il incombe aux Israéliens et aux Palestiniens d'honorer leurs obligations découlant des accords déjà conclus, comme la Feuille de route, afin de réaliser des progrès réguliers dans le processus de paix, et appelle les deux parties à adopter cette démarche.

Le Japon est préoccupé par la situation actuelle, car les négociations de paix n'ont pas encore repris. Nous appelons de nouveau Israël à arrêter ses activités relatives aux colonies de peuplement, notamment la « croissance naturelle » en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. En même temps, nous reconnaissons que la décision prise récemment par le Gouvernement israélien de geler les activités relatives aux colonies de peuplement pendant une période de 10 mois est un pas dans la bonne direction. Le Japon est convaincu que nous devons tout mettre en œuvre pour instaurer une paix globale au Moyen-Orient. À cet égard, le Japon salue et soutient l'Initiative de paix arabe, et continuera d'appeler Israël à coopérer avec les États arabes dans sa mise en œuvre.

Pour créer un État palestinien viable, il est indispensable de stabiliser la situation en matière de sécurité, améliorer les conditions économiques et mettre en place des structures de gouvernance dans les domaines juridique, législatif et administratif. À cet égard, nous nous félicitons du Programme du treizième Gouvernement, plan détaillé pour l'édification de la nation publié par l'Autorité palestinienne en août. Nous sommes en train de décaisser progressivement notre contribution annoncée en mars dernier, qui s'élève à 200 millions de dollars. Par le biais de l'initiative du « Couloir de paix et de prospérité » et d'autres efforts visant à aider l'Autorité palestinienne à exécuter ce programme, nous appuyerons la mise en place d'une économie nationale viable et poursuivrons nos efforts en vue de la création à terme d'un État palestinien.

En ce qui concerne la situation dans la bande de Gaza, nous sommes vivement préoccupés par les conditions sur le plan humanitaire, qui ne se sont pas améliorées, même 10 mois après l'adoption de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. La situation humanitaire et des droits de l'homme à Gaza, en particulier le sort des femmes et des enfants, reste sombre et précaire. Le Japon estime que le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme doivent être respectés par les parties concernées. Nous partageons les inquiétudes de la communauté internationale et espérons que tout sera fait par les parties concernées pour améliorer la situation.

Dans ce contexte, le Japon exhorte Israël à garantir un accès facile des personnes et des biens à la bande de Gaza, et encourage la communauté

internationale, y compris les États arabes, à renforcer son assistance aux Palestiniens qui y habitent. Parallèlement, le Japon appelle le Hamas à renoncer à sa politique de lutte armée contre Israël et réaffirme son appui à l'initiative de l'Égypte en vue de la réconciliation entre le Fatah et le Hamas.

Il importe de normaliser les relations entre la Syrie et le Liban pour assurer la stabilité globale de la région. Le Japon se réjouit de l'établissement des relations diplomatiques entre la Syrie et le Liban concrétisé par l'échange d'ambassadeurs cette année. Le Japon se félicite également de la mise en place du nouveau Gouvernement libanais dirigé par le Premier Ministre Saad Hariri, et espère qu'il donnera un nouvel élan aux efforts de paix et de stabilité au Liban et dans l'ensemble de la région.

Pour terminer, je réitère notre espoir que toutes les parties concernées au sein de la communauté internationale redoubleront d'efforts pour instaurer une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, y compris sur les voies des négociations avec la République arabe syrienne et le Liban. Nous devons rechercher les moyens de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations de paix entre Israël et les Palestiniens dirigés par le Président Abbas, qui désire créer un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix. Le Japon continuera d'appuyer la réalisation de cet objectif.

M^{me} Grau (Suisse) : Il n'est pas un jour qui ne rappelle l'urgence de la situation au Moyen-Orient et la nécessité d'y apporter des réponses concrètes. J'aimerais souligner les cinq points suivants.

Premièrement, Gaza : la Suisse est vivement préoccupée par la situation économique et humanitaire à Gaza. À l'approche de l'hiver, plus d'un million d'habitants de Gaza vivent toujours dans la précarité, malgré les promesses faites par la communauté internationale à Charm el-Cheikh en mars dernier. Nous appelons Israël à mettre fin au blocus de la bande de Gaza, à garantir un accès humanitaire régulier et à autoriser immédiatement la livraison de matériaux de construction. Afin de faciliter ce processus, les Nations Unies ont offert à Israël des garanties strictes quant à l'utilisation de ces matériaux, ainsi qu'une surveillance précise des projets.

L'arrêt des tirs de roquettes contre la population civile israélienne doit être maintenu. Un cessez-le-feu durable et dûment agréé incluant un accès régulier à la

bande de Gaza doit ainsi être mis en place afin de permettre la reconstruction et le développement. Ce sont là les meilleures garanties de sécurité.

Deuxième point, le processus de paix : le strict respect des exigences de la Feuille de route reste le seul moyen de réaliser la solution des deux États. Nous appelons les parties à une reprise des négociations de paix sur la base d'un cadre défini et d'un calendrier précis. Des solutions pratiques existent, comme l'ont démontré des représentants éminents des sociétés civiles israélienne et palestinienne, en publiant tout récemment les annexes de l'Accord de Genève. Ce document offre des modalités claires afin de réaliser la vision commune d'une paix juste et durable. Le chemin est donc balisé. Cependant, la volonté politique d'emprunter résolument cette voie fait encore défaut. Le gel total de la colonisation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et la réconciliation intrapalestinienne permettraient de reprendre les négociations sous des auspices favorables. La décision du Gouvernement israélien de mettre un frein à la colonisation est un geste dans cette direction.

Troisième point, la colonisation : la Suisse déplore fermement les destructions de maisons et l'expulsion de leurs habitants, les restrictions imposées à la liberté de mouvement des personnes et des biens, ainsi que les comportements violents non sanctionnés de certains colons. Ces actions sont non seulement contraires au droit international, mais elles placent des obstacles additionnels sur la voie de la paix.

La décision de procéder à l'agrandissement substantiel de la colonie de Gilo, au sud de Jérusalem-Est, constitue une violation du droit international qui ne peut qu'alimenter la détérioration du climat sur le plan politique et de la sécurité. En ce qui concerne les Lieux saints, nous appelons les parties au conflit à s'abstenir de toute provocation susceptible d'y déclencher une spirale de violences.

Quatrième point, le rapport Goldstone : la justice est inséparable des efforts de paix. Dans ce contexte, il est essentiel de mettre en œuvre les recommandations du rapport Goldstone. La Suisse ne manquera pas d'engager prochainement des consultations relatives à la possible convocation d'une conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, conformément à la résolution 64/10 adoptée par cette Assemblée.

M^{me} Štiglic (Slovénie), Vice-Présidente, assume la présidence.

Cinquième point, le Liban. Avant de terminer, j'aimerais saisir l'occasion de féliciter le Liban, dont le nouveau Gouvernement vient d'être constitué. Nous nous réjouissons de la reprise prochaine du dialogue national et formulons nos vœux de succès pour cette entreprise essentielle pour l'avenir du pays et de toute la région.

M^{me} Solbakken (Norvège) (parle en anglais) : La situation au Moyen-Orient exige de nouveau une attention soutenue. Comme le Sous-Secrétaire général l'a fait savoir au Conseil de sécurité dans son exposé du 24 novembre, l'action politique en vue de la solution négociée des deux États se trouve dans une impasse profonde et préoccupante. Le Sous-Secrétaire général nous a prévenus que sans horizon politique – y compris des engagements pris, observés et maintenus – des forces destructrices pourraient combler le vide, mettant aussi bien l'Autorité palestinienne que la solution des deux États en danger.

La décision du Président Abbas de ne pas briguer un nouveau mandat est un coup de semonce. Sa décision reflète une situation où la confiance des Palestiniens dans un processus de négociations qui présente un intérêt est érodée. Un changement abrupt et confus au niveau des dirigeants de l'Autorité palestinienne menacerait gravement sa stabilité.

Cela pourrait également pousser la communauté internationale à réévaluer ses relations économiques et politiques avec l'Autorité palestinienne, menaçant ainsi le projet même de création d'un État palestinien. Il importe plus que jamais que la communauté internationale soit unie dans son appui aux forces politiques palestiniennes éprises de paix.

À l'heure actuelle, le plus grand défi est d'éviter un vide politique dans le territoire palestinien. Nous devons par conséquent redoubler d'efforts pour établir un nouveau dialogue politique avec le Président Abbas et faire clairement comprendre au peuple palestinien que la seule façon d'aller de l'avant est de reprendre les négociations.

Cependant, la situation sur le terrain doit être améliorée afin de rétablir la confiance des Palestiniens dans le processus politique. Cela passe par la mise en œuvre des obligations découlant de la Feuille de route s'agissant des activités de peuplement et de la sécurité.

La communauté internationale et Israël devront également déployer des efforts concertés pour renforcer le développement économique et des institutions, tel qu'énoncé dans le plan Fayyad, afin d'accélérer la croissance économique et d'améliorer les conditions de vie.

Mais, ceci n'est pas suffisant. Il faut également parvenir de toute urgence à une compréhension commune du mandat convenu pour les négociations. Ce mandat doit être fondé sur tous les engagements pris et doit être assorti d'un calendrier précis s'agissant de la fin de l'occupation et du règlement des questions relatives au statut final.

Je voudrais dire quelques mots sur le rôle que la Norvège a joué en tant que Président du Comité spécial de liaison. Il est de plus en plus difficile pour les donateurs de rester motivés et de fournir les fonds nécessaires pour que l'Autorité palestinienne soit en mesure de poursuivre ses efforts de renforcement de ses institutions. Les donateurs ont, jusqu'à présent, tenu leurs promesses. Mais, sans horizon politique, sans un processus politique crédible, il est de plus en plus difficile pour les donateurs de justifier le versement de contributions importantes à l'Autorité palestinienne.

Le plan biennal du Premier Ministre Fayyad pour la création d'un État palestinien, présenté à une séance du Comité spécial de liaison ici, à New York, le 22 septembre dernier, a bénéficié d'un appui ferme et unanime des donateurs. Dans le contexte politique actuel, le plan Fayyad est d'autant plus important en tant qu'instrument utile à la fois pour mobiliser l'appui international et pour le développement politique de la Palestine. Ce n'est pas le moment de laisser les institutions et le plan palestiniens échouer, faute de fonds. Néanmoins, dans une perspective à plus long terme, seul un processus politique permettra de garantir un appui continu des donateurs à la solution des deux États.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie s'associe pleinement à la déclaration faite hier par le représentant de la Suède au nom de l'Union européenne au titre du point 16 de l'ordre du jour, « Question de Palestine ». Mes observations seront donc brèves.

Aujourd'hui, au Moyen-Orient, nous sommes confrontés à de nombreux défis. Bien que différents, tous ces défis sont liés d'une manière ou d'une autre au

fait que nous n'ayons pas de véritable processus de paix en place. Nous devons remédier immédiatement à ce problème et relancer le processus de paix sous tous ses aspects. C'est notre devoir si nous voulons garantir un avenir pacifique dans la région, et nous nous devons de le faire pour les générations futures. Pour ce faire, nous devons éliminer les obstacles sur la voie de la paix.

À cet égard, la poursuite des activités de peuplement par Israël dans les territoires occupés, en particulier à Jérusalem-Est, est l'obstacle principal à la paix. Les pratiques israéliennes s'agissant des logements, ainsi que les expulsions et les démolitions de maisons palestiniennes sont illégales et inacceptables.

Nous demandons à Israël de s'acquitter pleinement de ses obligations découlant de la Feuille de route, non pas partiellement et temporairement, mais complètement et définitivement. Le statut de Jérusalem est l'une des questions clefs du processus de paix, ainsi que les questions relatives aux frontières et aux réfugiés, qui seront abordées durant les négociations sur le statut final.

En attendant, Jérusalem est une ville sacrée pour trois religions monothéistes. Tout acte unilatéral visant à modifier la nature de Jérusalem peut facilement avoir des répercussions beaucoup plus importantes. Nous soulignons donc de nouveau qu'il importe de préserver le statut ainsi que le tissu culturel et religieux de Jérusalem, et nous demandons à Israël de s'abstenir de toute action provocatrice dans la ville.

Nous devons également continuer d'appuyer le cadre de base pour la paix défini par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et les obligations découlant de la Feuille de route, dans le but de préparer le terrain pour une reprise rapide des négociations.

Il y a une convergence générale au sujet de ces paramètres fondamentaux. Ce qu'il faut, c'est une paix globale fondée sur l'existence de deux États – Israël et un État palestinien indépendant, démocratique et viable – vivant côte à côte, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États, et un règlement équitable du problème des réfugiés.

À l'heure actuelle, le fait de réaffirmer cet objectif ambitieux devrait nous aider à y parvenir. Nous avons toujours recherché une paix globale, étant

donné que toutes les questions sont interdépendantes au Moyen-Orient. Les voies des négociations avec la République arabe syrienne et le Liban nécessitent donc également notre attention. Les deux parties doivent faire montre de la volonté nécessaire pour réaliser des progrès dans la voie des négociations entre la Syrie et Israël.

Il est d'autant plus difficile d'avancer sur la voie de la paix qu'une tragédie est en train de se produire dans la région. Les plaies causées au début de l'année par l'opération israélienne à Gaza sont loin d'être pansées et continuent en fait de saigner. Avec l'arrivée de l'hiver, les terribles conditions d'existence des Palestiniens à Gaza apparaîtront crûment. Il est indispensable de mettre pleinement en œuvre la résolution 1860 (2009) et d'ouvrir les points de passage pour mettre fin aux conditions intolérables dans lesquelles 1,5 million de Palestiniens de Gaza continuent de vivre. Tant qu'une vie normale et des activités socioéconomiques quotidiennes ne reprendront pas à Gaza, les efforts visant à établir la confiance et à assurer la stabilité dans la région auront peu de chance d'aboutir.

Il est de plus en plus important au stade actuel de démarginaliser les Palestiniens. Les États Membres doivent appuyer l'édification de l'État palestinien. Le plan biennal du Premier Ministre Fayyad visant à créer un État palestinien est très encourageant et nécessite notre appui. La Turquie est également résolue à maintenir son appui et sa coopération dans ce domaine.

La Turquie continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour instaurer une paix globale et permanente au Moyen-Orient. Au moment où nous traversons une autre période cruciale au Moyen-Orient, nous n'avons d'autre choix que de relancer le processus de paix et de poursuivre notre action avec détermination. Nous devons travailler avec plus d'ardeur, car un autre échec ne ferait qu'attiser la colère et le désespoir dans une région qui y est déjà noyée.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie avait espéré que le débat de cette année sur le Moyen-Orient serait précédé de progrès réels vers la paix. Mais ce n'est pas le cas. La tragédie résultant du conflit de Gaza de décembre et janvier derniers nous a rappelé avec force la vérité simple et inéluctable : le différend israélo-palestinien ne sera réglé durablement que grâce à des moyens pacifiques. Nous nous heurtons

pourtant à une situation où la dynamique nouvelle insufflée par les efforts du Président Obama des États-Unis pour trouver une solution n'a pas eu le succès qu'elle méritait, et la crise humanitaire se poursuit à Gaza, ce qui est une situation inacceptable.

Il faut relancer les négociations de paix. Il le faut. De toute évidence, cela exige une volonté politique et un courage considérables ainsi que la conviction que nous n'établirons la confiance nécessaire à des négociations réellement productives que si les deux parties prennent des mesures importantes.

Ce conflit met en exergue certaines vérités existentielles simples. Israël a le droit souverain d'exister dans des frontières sûres et internationalement reconnues. Il a également et sans ambiguïté un droit à la légitime défense au regard du droit international, notamment face aux attaques à la roquette lancées par le Hamas contre le sud d'Israël. Mais les Palestiniens ont de même le droit inaliénable à l'autodétermination et à un État viable, indépendant et sûr. Une paix durable doit donc se fonder sur la solution viable des deux États.

Le Vice-Premier Ministre australien Gillard s'est rendu en Israël et en Palestine au début de l'année pour rencontrer les dirigeants israéliens et palestiniens afin de réaffirmer l'attachement indéfectible du Gouvernement australien au processus de paix du Moyen-Orient. Nous exhortons toutes les parties à entamer aussi rapidement que possible des négociations sur les questions relatives au statut final, notamment le statut de Jérusalem et des colonies. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale de nature à déterminer à l'avance les résultats de ces négociations. Nous demeurons convaincus qu'Israël et les Palestiniens doivent s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées au titre de la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient.

Israël doit mettre fin à ses activités de peuplement et œuvrer à la normalisation de la vie quotidienne des Palestiniens. Les Palestiniens doivent continuer de démanteler les infrastructures terroristes et mettre un terme à la violence et aux provocations.

L'Australie a salué l'Initiative de paix arabe qu'elle considère comme une contribution constructive importante à une paix globale, et nous attendons avec intérêt la participation active et l'appui des voisins d'Israël au processus de paix. Nous appuyons ceux qui

prennent fermement position contre ceux qui n'offrent que le nihilisme et l'impasse de l'affrontement, de la violence et du terrorisme. Le rejet continu des principes du Quatuor par le Hamas et son refus de reconnaître l'existence d'Israël sont des obstacles majeurs à la paix.

Nous saluons le rôle positif de l'Égypte et de la Ligue arabe et le rôle qu'ils ont joué à Gaza. La situation à Gaza demeure tragique, comme je l'ai dit : inacceptable. Elle devrait vraiment tous nous inquiéter. Il faut y remédier. Israël doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour accroître l'afflux des articles humanitaires et des produits de première nécessité dans Gaza. Il devrait continuer à garantir la sécurité du personnel de l'ONU et des travailleurs humanitaires. De même, la contrebande d'armes doit cesser. Nous demandons au Hamas de libérer Gilad Shalit sans condition et sans plus tarder.

L'Australie a salué l'annonce le 9 novembre de la création du nouveau Gouvernement d'unité nationale libanais. Le succès des élections parlementaires en juin a été un pas important et positif vers l'évolution démocratique du Liban. L'Australie continuera d'appuyer fermement la souveraineté, l'indépendance politique et l'unité de l'État libanais et de son peuple.

Nous réitérons notre appel au désarmement du Hezbollah en application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. Nous saluons également les efforts en cours pour revitaliser les pourparlers entre Israël et la Syrie. La Syrie doit continuer de s'employer à jouer le rôle régional constructif qui lui incombe.

L'Australie demeure préoccupée par les rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) faisant état de la présence de matières nucléaires non déclarées en Syrie et exhorte la Syrie à apporter une coopération et une transparence maximales à l'AIEA pour lui permettre d'achever son évaluation.

L'Australie continuera de contribuer autant que faire se peut à la réalisation de la paix. Nous reconnaissons qu'un État palestinien viable nécessitera des institutions solides et efficaces.

Nous saluons les efforts de l'Autorité palestinienne pour renforcer ces institutions, et nous demeurons déterminés à les appuyer. Ces deux dernières années, nous avons versé plus de 75 millions de dollars australiens aux territoires palestiniens au

titre de l'aide au développement et de l'aide humanitaire et plus de 40 millions de dollars australiens depuis le conflit de Gaza en début d'année. Nous resterons un contributeur de longue date à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et faisons partie de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et d'autres opérations de maintien de la paix dans la région.

Pour terminer, l'Australie exhorte une fois encore les parties à relancer aussi rapidement que possible les négociations sur les questions relatives au statut final, et nous demandons instamment aux acteurs de prendre dès maintenant des mesures maintenant pour mettre fin à la crise humanitaire inacceptable qui sévit à Gaza.

L'Australie fera tout son possible pour appuyer ce processus et nous exhortons tous les États Membres à faire de même. L'absence de paix au Moyen-Orient représente une menace pour nous tous et franchement, nous devrions avoir honte de n'avoir pas réussi à l'instaurer, malgré le fardeau de plus de 60 ans de conflit.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Le Nicaragua s'associe à la déclaration qui a été faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation au Moyen-Orient continue de se détériorer gravement du fait des politiques expansionnistes et colonialistes d'Israël, qui persiste à braver la volonté de la communauté internationale, en violation du droit international et de toutes les résolutions de l'ONU sur cette question.

L'occupation illégale de la Palestine et des territoires arabes occupés en Syrie et au Liban doit cesser immédiatement, car c'est la seule façon de mettre fin à toutes les violations flagrantes des droits de l'homme commises au Moyen-Orient.

Nous exprimons notre gratitude au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à son Président, qui joue un rôle très important en faveur de la création d'un État palestinien indépendant, libre et souverain. Membre du Comité, le Nicaragua est coauteur de tous les projets de résolution dont nous sommes saisis sur ces questions.

La question de Palestine est au cœur de la détérioration de la situation au Moyen-Orient. La résolution 181 (II) de l'Assemblée générale a partagé

la Palestine en deux États, l'un juif, l'autre arabe. Mais, en dépit des nombreuses années écoulées, le peuple palestinien continue d'attendre que son État indépendant soit créé. Le Nicaragua, quant à lui, reconnaît l'État palestinien depuis les années 80.

Le plus grand désir du peuple palestinien est de vivre en paix et en harmonie avec ses voisins, au sein d'un État libre, indépendant et viable. Toutefois, cela ne sera pas possible tant que se poursuivront l'occupation et l'agression israéliennes et tant que le peuple palestinien, qui mène une lutte héroïque et résiste dans des conditions très difficiles, ne pourra pas exercer ses droits ancestraux légitimes et récupérer ses terres qui sont occupées.

Les conditions de vie insupportables auxquelles est soumis le peuple palestinien ont encore empiré depuis l'agression armée qu'Israël, Puissance occupante, a menée du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009, et qui a fait près de 1 500 morts, dont une majorité de civils, et plusieurs milliers de blessés. Elle a en outre provoqué une grave crise écologique dont la population palestinienne, principalement les femmes et les enfants, auront à souffrir des conséquences pendant de nombreuses années, du fait de la pollution causée par les gaz chimiques et toxiques et le phosphore qui ont été utilisés par la Puissance occupante et par les débris laissés par d'autres missiles à forte puissance destructrice. La communauté internationale exige que les responsables de ces massacres et de ces catastrophes soient jugés par des tribunaux impartiaux.

Malgré les multiples condamnations dans les instances internationales, Israël, avec la complicité de certains membres permanents du Conseil de sécurité, continue de violer les droits les plus fondamentaux du peuple palestinien, bafouant, entre autres, de manière incessante le droit à la vie et à l'intégrité physique des Palestiniens, recourant de manière indiscriminée à la force en toute contravention du droit international, du droit international humanitaire et des normes les plus élémentaires des droits de l'homme. Ces violations ont créé une situation économique, sociale et humanitaire extrêmement difficile sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, où Israël continue d'expulser les habitants d'origine palestinienne de leurs foyers et d'étendre ses implantations illégales.

Le Nicaragua estime qu'il importe de prendre d'urgence des mesures pour encourager la confiance et favoriser des négociations véritables entre les parties

afin de progresser vers l'instauration définitive d'une paix juste, fondée sur la reconnaissance et l'existence de deux États libres et souverains.

Le problème palestinien exige une solution politique juste, reposant sur les différentes résolutions adoptées par l'ONU, en particulier la résolution qui établit le droit des réfugiés palestiniens de rentrer dans leurs foyers [résolution 194 (III)] et celles qui demandent à Israël de se retirer des territoires arabes occupés en 1967, en stricte conformité avec le principe « terre contre paix » énoncé à la Conférence de Madrid, et avec le Projet de paix arabe, ce qui permettra la création d'un État palestinien.

Hier, nous avons célébré la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, et je voudrais terminer mon intervention en citant un extrait du message du Président de la République du Nicaragua, le commandant Daniel Ortega Saavedra, publié à cette occasion :

« Le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale du Nicaragua et le peuple nicaraguayen appuient, par principe, la juste cause du peuple palestinien, et comme le reste de la communauté internationale, nous estimons qu'il faut intensifier les efforts déployés au plan international pour trouver une solution pacifique aboutissant à la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, afin de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient. »

Nous exprimons aussi notre solidarité aux peuples et aux Gouvernements libanais et syrien qui luttent pour défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous leurs territoires occupés par Israël. Pour que s'instaure un climat de paix et de justice, Israël doit renoncer à ses politiques expansionnistes et se retirer immédiatement de tous ces territoires. Toutes les mesures et décisions déjà mises en œuvre par Israël ainsi que les nouvelles qu'il tente d'imposer sur ces territoires sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet juridique.

Comme les années précédentes, de concert avec le reste de la communauté internationale, nous renouvelons notre espoir et notre volonté de trouver une solution au problème palestinien, qui est au cœur du conflit israélo-arabe, et à celui de tous les territoires arabes occupés, et nous réaffirmons la nécessité de

parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

M. Cabral (Guinée-Bissau) : Tout le monde s'accorde à reconnaître que la question palestinienne est au cœur même du conflit au Moyen-Orient. Il y a tout simplement qu'aucun pays arabe, aucun citoyen de cette région du monde ne peut se sentir libre aussi longtemps que les Palestiniens, que le peuple palestinien continuera à subir les affres de l'occupation illégale par Israël.

En 1981, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 497 (1981), qui exigeait de la part d'Israël son retrait immédiat des hauteurs du Golan. Nous sommes en décembre 2009 et jusqu'ici, rien n'a été fait qui puisse nous inciter à croire que ce problème sera réglé dans l'immédiat.

Il faut absolument que nous nous rendions compte de la nécessité de nous mobiliser face au refus obstiné des autorités israéliennes de reconnaître que, en ces temps modernes – nous sommes au XXI^e siècle – on ne peut pas fonder ses relations avec ses voisins sur d'autres principes que ceux qui sont admis, reconnus, par le droit international et consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Il est aujourd'hui un principe incontournable selon lequel on ne doit pas, on ne peut pas acquérir des territoires par la force. Je m'explique. L'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force est prescrite par le droit international. On ne peut pas accepter que, depuis 1967, les autorités israéliennes occupent illégalement des territoires arabes. Il faut à l'évidence que nos amis israéliens se rendent compte de la nécessité d'œuvrer pour une paix véritable. Il faut qu'ensemble nous puissions les convaincre de la nécessité de porter un regard objectif, un regard constructif sur ce qui convient d'être fait et entrepris maintenant pour sauvegarder les générations présentes et futures.

Nous, la communauté internationale, avons perdu trop de temps. Beaucoup de rendez-vous ont été manqués. Beaucoup d'espoirs ont été déçus. Des peuples souffrent et ne peuvent plus attendre. Des générations de réfugiés palestiniens croupissent dans les camps. Hier, certains d'entre nous ont participé à une exposition de photographies qui mettait en exergue l'existence de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, créé il y a 60 ans. Imaginez-vous que

depuis 60 ans, cette institution s'appesantit sur le sort des réfugiés palestiniens. Cela démontre l'ampleur des efforts que nous devons entreprendre ensemble dans un esprit constructif. Il est nécessaire, pour que la paix revienne au Moyen-Orient, que chacun assume ses responsabilités.

Je m'adresse d'abord à nos amis des pays arabes. Il faut que dans le monde arabe, l'unité soit une réalité tangible, qu'ensemble, ceux qui forment cette unité du monde arabe, puissent soutenir les Palestiniens et mettre à leur disposition les moyens dont ils disposent pour pouvoir reconstruire ce qu'il convient de reconstruire.

Mais il faudrait aussi que nos amis des pays arabes puissent dire à nos amis palestiniens, comme je l'ai indiqué ce matin – je me permets de revenir sur cet aspect important – qu'il faut absolument que les Palestiniens se retrouvent, se réconcilient et se fédèrent autour de l'essentiel : la libération de leur peuple.

Il faut dire à nos amis du Hamas qu'ils doivent revenir à la raison. On ne peut pas aujourd'hui, en ce début du XXI^e siècle, compte tenu des rapports de force dans le monde et de ce que nous savons et admettons, refuser l'existence d'Israël. Je le dis ici avec sincérité. Il faut reconnaître l'existence d'Israël, ce que beaucoup de pays arabes ont fait. Il faut partir de ce principe pour évoquer l'avenir, pour voir les perspectives qui s'offrent à cette région importante du monde qui se trouve à l'épicentre même des relations internationales contemporaines.

Je voudrais encourager tous ceux qui déploient des efforts dans ce sens. J'ai évoqué ce matin les efforts déployés avec constance et beaucoup de succès par le Quatuor. Mais je voudrais aussi dire ici que nous apprécions hautement l'action du Président français, M. Sarkozy, pour faire en sorte qu'au sein même de la famille arabe, l'entendement et la réconciliation puissent prévaloir, s'agissant notamment des relations entre la Syrie et le Liban.

Comme l'a indiqué tout à l'heure un collègue, nous nous réjouissons aussi à notre tour de l'avènement d'un Gouvernement d'unification et d'unité au Liban. Cela peut considérablement contribuer à la paix au Moyen-Orient.

Nous n'aurons de cesse de répéter ici qu'Israël doit reconnaître qu'il est dans l'intérêt de son peuple de construire une paix durable au Moyen-Orient. Il est

dans l'intérêt des pays de la région de se rendre compte qu'il est nécessaire de construire la paix. Personne ne peut s'enfermer dans les limites territoriales de son pays. On ne peut pas vivre aujourd'hui dans l'ostracisme. Aujourd'hui, compte tenu des relations internationales, de l'imbrication qui existe entre nous, les pays formant la communauté internationale, nous ne pouvons pas nous isoler. On ne peut pas ne pas tenir compte de ce qui se passe dans les pays voisins. Il faut entreprendre cette démarche pour faire en sorte qu'ensemble nous puissions construire la paix de manière durable au Moyen-Orient.

Beaucoup a été fait, mais il y a également eu beaucoup d'échecs. Depuis la Conférence d'Oslo, en passant par Madrid, l'Initiative de paix arabe et d'autres initiatives aussi valables que pertinentes, nous n'avons pas vu de résultats qui puissent nous encourager, nous inciter à croire que nous sommes sortis de la crise.

C'est pourquoi nous n'aurons de cesse, année après année, ici, devant l'Assemblée générale mais aussi au sein des grandes commissions, d'insister sur la nécessité de redoubler d'efforts pour que la légalité internationale soit reconnue, pour qu'Israël puisse se retirer des hauteurs du Golan syrien ainsi que du territoire libanais occupé. En effet, on ne peut pas admettre, comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, qu'Israël continue, depuis 1967, d'occuper des territoires; cela n'est ni admissible ni acceptable.

Il serait contre-productif de se limiter ici à pointer du doigt ceux que nous tenons pour responsables de la situation qui prévaut dans cette zone du monde. Nous sommes en quelque sorte tous responsables car nous, la communauté internationale, devons encourager les uns et les autres à s'asseoir autour d'une table et à dialoguer. Toutes les guerres du monde finissent autour d'une table de négociations. On finit toujours par signer un accord, après s'être malheureusement entredéchirés. Mais pourquoi assister encore à des déchirements? Pourquoi permettre que des hommes et des femmes continuent de mourir? Pourquoi permettre qu'aujourd'hui encore à Gaza, des enfants puissent mourir de faim ou tout simplement perdre la vie faute de vaccin ou d'antibiotiques? Cela est inadmissible. Cette situation interpelle la conscience universelle, c'est-à-dire la conscience de chacun d'entre nous aujourd'hui.

Il ne s'agit pas de prendre position en faveur du Hamas. Non! C'est prendre position en faveur de la condition humaine. Il s'agit de défendre l'être humain, la femme, l'enfant, le vieillard qui, dans ce territoire, continuent de subir les affres d'une violence incroyable. C'est à cela que nous devons nous atteler.

À cet égard, je tiens encore une fois à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui, en notre nom à tous, entreprend des efforts constants et louables. Il mérite non seulement notre soutien mais aussi notre haute appréciation. Nous l'encourageons à poursuivre ses efforts pour faire en sorte que le dialogue ne soit pas rompu, qu'au-delà des divergences, des tergiversations, des procrastinations évoquées tout à l'heure, nous puissions encourager les uns et les autres à se retrouver autour d'une table.

En fin de compte, non seulement les peuples concernés de cette région en bénéficieront mais nous aussi, peuples épris de paix et de justice dans le monde, seront les bénéficiaires de cette ère de paix et de réconciliation nationale dans cette région du monde. En effet, nous ne pouvons pas continuer d'être les témoins impavides de l'injustice faite aux peuples qui vivent dans cette région du monde. Nous ne pouvons pas, comme nous l'avons dit ce matin, assister à la souffrance du peuple palestinien. Nous ne pouvons pas continuer d'assister à la confiscation arbitraire de propriétés privées, à la destruction de maisons, à l'encerclement de certaines populations. Nous ne pouvons pas assister sans réagir à la souffrance d'êtres humains comme vous et moi. Nous devons agir.

Nous devons encourager les autorités israéliennes et encourager nos amis arabes à s'unir, à faire en sorte qu'ils puissent parler d'une seule voix. Il faut les encourager à favoriser l'unification des Palestiniens. Les Palestiniens doivent être capables de parler d'une seule voix. Il faut aussi que les Palestiniens, ceux qui se considèrent comme des irréductibles, se rendent compte que la paix n'est pas au bout du fusil et que ce n'est pas en lançant des roquettes contre des populations innocentes en Israël qu'on y parviendra, parce que cela aussi, il faut le dénoncer. Il faut avoir le courage de le dénoncer si nous voulons contribuer à la paix.

Oui, nous sommes disposés à critiquer Israël quand il faut critiquer, mais cette critique doit aussi être dirigée contre ceux qui lancent des roquettes de façon aveugle contre des populations innocentes, car la

vie humaine, qu'elle soit celle d'un enfant israélien ou d'un enfant arabe, d'un enfant bissau-guinéen ou pakistanais, est la même, partout dans le monde. Et je crois que c'est avec la même force, avec la même vigueur, avec la même détermination que nous devons défendre cette paix partout dans le monde, sur la base des principes qui figurent dans la Charte des Nations Unies, principes auxquels nous avons tous souscrit.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : C'est un honneur que de prendre la parole devant l'Assemblée générale, et le faire deux fois dans la même journée est effectivement extraordinaire. J'en suis honoré. Mais c'est le cœur lourd que je prends la parole, et si c'est à deux reprises que je le fais aujourd'hui devant l'Assemblée générale, c'est parce que ces deux points de l'ordre du jour, qui sont interdépendants, nous occupent depuis des décennies.

L'Inde, qui a des liens anciens et historiques avec le Moyen-Orient, est attachée à une solution rapide des questions non réglées qui perturbent la région depuis la création de l'ONU.

La région de l'Asie occidentale est d'une importance vitale pour l'Inde. Elle abrite près de 5 millions d'Indiens et est une source importante pour les besoins de mon pays en matière d'énergie et d'engrais. L'attachement de l'Inde à la cause palestinienne et sa solidarité avec le peuple palestinien sont bien connus. Nos liens avec le peuple ami de Palestine sont ancrés dans notre histoire commune et remontent à l'époque de notre lutte pour l'indépendance. L'Inde reste inébranlable dans son appui à la lutte du peuple palestinien pour ses droits légitimes.

Le conflit en Asie occidentale ayant un caractère essentiellement politique, il ne saurait être réglé par la force. Nous avons toujours appuyé le processus de paix dans toutes voies de négociation et souhaitons voir se mettre en place un climat propice à la reprise, dans les plus brefs délais, du dialogue sur le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous sommes favorables à une solution négociée qui aboutirait à la création d'un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni vivant, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte et dans la paix avec Israël, conformément à la Feuille de route du Quatuor et aux résolutions 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

Nous appuyons également l'Initiative de paix arabe et avons réclamé la fin des colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, ainsi qu'une levée rapide des restrictions imposées à l'intérieur de la Palestine à la libre circulation des personnes et des biens.

L'Inde est bien consciente que, pour qu'une paix véritable s'installe dans la région, il faudra régler d'autres questions dans les autres voies de négociation du processus de paix au Moyen-Orient, notamment la restitution des autres territoires arabes encore sous occupation. Les progrès réalisés dans le processus de paix, dans les voies des négociations avec le Liban et la Syrie, sont importants pour l'instauration d'une paix durable et globale dans la région. Notre gouvernement est en contact au plus haut niveau avec nos interlocuteurs dans la région.

L'Inde reste fermement résolue à aider le peuple palestinien, y compris en matière de renforcement des capacités et de reconstruction nationale. Nous avons également contribué aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies dans la région.

Au vu de la complexité de la tâche à accomplir, toutes les parties devront faire montre d'une détermination sans précédent, d'une bonne volonté et de la capacité d'accepter des compromis et de faire des concessions. C'est là que les membres de la communauté internationale ont le devoir collectif d'aider à créer un environnement favorable qui permettra aux négociations d'aller de l'avant. Il faudra mener une action concertée et généralisée pour revitaliser le processus de paix dans l'optique d'un règlement juste, global et durable. Nous demeurons convaincus qu'une paix durable dans la région contribuera à la stabilité et à la prospérité dans le monde.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 15 de l'ordre du jour. À la demande des coauteurs, l'Assemblée se prononcera sur les projets de résolution A/64/L.24 et A/64/L.25 au titre du point 15 de l'ordre du jour demain matin à 10 heures, immédiatement après qu'elle se sera prononcée sur les projets de résolution au titre du point 16 de l'ordre du jour, « Question de Palestine ».

Un représentant a demandé à prendre la parole au titre du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites au titre du droit de réponse sont

limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (Syrie) (*parle en arabe*) : Mon collègue, le Représentant permanent de l'Australie, a mentionné nommément mon pays dans sa déclaration et l'a appelé à jouer un rôle positif dans la région. Il a également exprimé « la préoccupation de son pays » quant à l'évocation, dans le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de la présence d'activités nucléaires en Syrie.

Je tiens à clarifier, pour l'Assemblée et pour mon collègue, le Représentant permanent de l'Australie, les points suivants : premièrement, il semble que le Représentant permanent de l'Australie n'ait pas bien compris que le point de l'ordre du jour dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui s'intitule « La situation au Moyen-Orient ». Cette question, comme le confirment les dizaines de déclarations que nous avons entendues, porte essentiellement sur l'occupation israélienne de territoires arabes et sur les moyens de mettre fin à cette occupation et aux agressions répétées d'Israël contre le peuple palestinien et ses voisins, la Syrie et le Liban.

Par conséquent, le Représentant de l'Australie s'est écarté du thème du débat, détournant ainsi l'attention du sujet central dudit débat. En outre, sa déclaration a évité la question des politiques d'occupation expansionnistes d'Israël, qui minent les efforts en faveur de la paix, et soulevé des questions sans rapport avec le fond et la forme du point de l'ordre du jour.

Deuxièmement, il est clair que le Représentant permanent de l'Australie préfère nager à contre-courant. Il se place en marge du consensus que nous avons vu hier et aujourd'hui lorsque l'Assemblée s'est penchée sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient. Il s'est complètement écarté du sujet. Dans son intervention il a appelé mon pays à jouer un rôle régional positif, et dans cet appel regrettable il a ignoré la réalité de la situation politique et toutes les réalisations politiques importantes qui ont fait de Damas un lieu de rencontre pour les personnalités politiques arabes, régionales et internationales. Le Représentant permanent de l'Australie a fait montre d'un manque total d'informations sur les changements

positifs qui ont eu lieu dans notre région grâce aux politiques dynamiques et sages des dirigeants syriens qui ont eu un effet positif sur la dynamique géopolitique de notre région.

Il y a seulement deux mois, l'AIEA a adopté deux résolutions importantes relatives à l'arsenal d'armes nucléaires israélien. Les résolutions demandaient à Israël de placer ses installations sous le contrôle et la surveillance de l'AIEA et d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que partie ne possédant pas d'armes nucléaires. La résolution a également demandé au Directeur général de l'AIEA d'exécuter cette exigence internationale.

Malheureusement et comme d'habitude, le Gouvernement israélien a rejeté les deux résolutions. David Danieli, Directeur adjoint de la Commission d'énergie atomique israélienne, a déclaré à la suite de leur adoption que « L'État d'Israël ne coopérera dans aucun domaine avec ces résolutions ».

On peut imaginer combien nous trouvons préoccupant que le Représentant permanent de l'Australie ait ignoré la menace que posent les armes nucléaires israéliennes à notre région et au-delà et qu'il ait détourné l'attention des violations du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies par Israël dans ses agressions contre la Syrie.

Ce comportement malhonnête montre que l'Australie appuie les actions excessives et grotesques d'Israël dans le domaine de la prolifération nucléaire et cherche à dissimuler les programmes nucléaires israéliens qui menacent la paix et la sécurité dans la région et dans le monde.

Je tiens à rappeler à mon collègue, le Représentant permanent de l'Australie, la position de mon pays sur le TNP et la non-prolifération des armes nucléaires : la position de mon pays sur la non-prolifération nucléaire est claire, constante et ne peut pas être changée par un représentant ou quiconque qui est au service d'Israël.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 15 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 25.